

# La lettre de la CPDT

Conférence Permanente  
du Développement  
Territorial

Novembre 2006

## 3 dossier

La compétitivité des territoires a focalisé la réflexion de la Chaire CPDT tout au long de cette année. Au cours de trois séminaires organisés par les universités, des intervenants belges et étrangers ont tenté de mettre en évidence les enjeux liés la compétitivité des territoires et de les transposer à la réalité wallonne. Le point à Wépion ce 24 novembre.

## 7 zoom

La formation se poursuit avec les modules « permis ». Rencontre avec un conseiller atypique : Marcel Palm, de Bullange.

## 8 observatoire

Les fiches de l'occupation et de l'affectation du sol sont disponibles et téléchargeables commune par commune.

## Edito

# N° 13

Aménager n'est pas jouer. Certes. Le jeu, pourtant, a des vertus pédagogiques que nul n'ignore, et ce n'est pas le Centre d'Information et de Documentation pour les Jeunes qui nous contredira. Le CIDJ vient en effet de créer « Une place à prendre », un jeu de rôle pour éveiller les jeunes à la participation citoyenne au niveau communal à travers des enjeux d'aménagement du territoire. Dans la peau d'habitants de Friseul, les joueurs apprennent que le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune souhaite supprimer un espace de loisirs en plein air pour y construire un parking. Comment vont-ils réagir à l'annonce de cette nouvelle et élaborer des stratégies en regard des intérêts individuels et collectifs ? Le jeu est destiné aux jeunes de la Communauté française à partir de 15 ans. Ce jeu s'avère être aussi un outil intéressant pour d'autres publics, comme celui des Maisons de l'Urbanisme, par exemple .

D'ici à ce que nos conseillers en aménagement du territoire le testent lors d'une de leur prochaine rencontre, il n'y a qu'un pas ! Ceux qui ont choisi les modules « délivrance de permis » jouent en quelque sorte grandeur nature puisqu'ils planchent sur des cas concrets, choisis, pour le permis résidentiel, dans les communes d'Ottignies (site du Blocry) et des Bons Villers, et pour le permis commercial, dans la commune de Marche-en-Famenne (La Pirire). La méthodologie utilisée n'est pas basée sur une série de cours ou d'exposés ex cathedra, mais sur la construction collective de nouveaux savoirs et de nouvelles pratiques. Des éclairages théoriques sont apportés à



chaque groupe en fonction des débats qui se veulent aussi proches que possible des réalités de terrain. Tous se sont retrouvés à Wépion pour rencontrer une série d'experts (en conception et construction durables, en réglementation, en localisation économique, en intégration paysagère...). Ce fut pour la Lettre de la CPDT l'occasion de rencontrer un conseiller atypique (mais ne le sont-ils pas tous ?), Marcel Palm, de Bullange. Vous pourrez lire son interview page 7.

Aménager n'est pas jouer, mais il est toujours utile d'avoir les bonnes cartes en main. Vous donner les bonnes cartes, c'est l'objectif de l'Observatoire du Développement territorial qui publie les fiches d'occupation et d'utilisation du sol de chaque commune wallonne. Elles sont consultables et téléchargeables depuis quelques jours sur le site de la CPDT. Brève présentation, en mots et en images, page 8.

Aménager n'est pas jouer, et pourtant, on parle de plus en plus des territoires en termes d'attractivité et de compétitivité. Les décideurs seraient-ils des joueurs de Sim City en vrai et en 3D ? Quels atouts les territoires doivent-ils posséder pour rester dans la course ? Au moment de mettre cette Lettre sous presse se prépare le séminaire de clôture de la Chaire de la CPDT, intitulé « Compétitivité et compétence des territoires », où des experts belges et étrangers viendront tirer les conclusions des trois rencontres de cette année, qui abordèrent la question du développement territorial sous l'angle de l'attractivité résidentielle, du développement économique et de l'instrumentalisation du patrimoine. Notre dossier, en pages centrales, résume les grandes lignes de ces rencontres.

Les atouts des territoires s'appellent aujourd'hui compétitivité et compétence. Et pourquoi pas coopération ou complémentarité ? Il nous plaît parfois de rêver que si le développement territorial était un jeu, ce serait aussi un jeu de solidarité.

[La rédaction](#)

## La Conférence Permanente de Développement

Rue des Brigades d'Irlande 1  
5100 Jambes  
dgatlp.cpdtd@mrw.wallonie.be  
Tél. 081/33 24 25  
Coordination : Luc MARÉCHAL

## Les équipes de recherche

### ULB-GUIDE

Groupe universitaire interdisciplinaire de développement urbain et rural  
Rue de Villers 227  
6010 Charleroi  
guide@ulb.ac.be  
Tél. 071/60 02 70  
Coordination : Marie-Françoise Godart  
et Luce Bellefontaine

### UCL-CREAT

Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire  
Place du Levant 1  
1348 Louvain-la-Neuve  
creat@urba.ucl.ac.be  
Tél. 010/47 21 27  
Coordination : Marie-Laurence  
De Keersmaecker  
et Yves Hanin

### ULg-LEPUR-FUSAGx

Laboratoire d'Etudes en Planification Urbaine et Rurale  
Rue de l'Aulnaie 30-32 bte 38  
4000 Sart-Tilman  
lepur@ulg.ac.be  
Coordination : Bernadette Mérenne  
et Bernadette Vauchel

La Lettre de la CPDT, éditée quatre fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande au secrétariat.

Editeur responsable : Luc Maréchal (DGATLP-DAU)  
Rédaction : Dominique Costermans et Dominique Istaz  
Crédit photographique : Lepur - Creat - S. Queriat - M. Palm  
Photo de couverture : Rocherath (M. Palm)  
Mise en page : Carole Lemaire  
Graphisme : Debie Graphic Design  
Impression : JacOffset

**La lettre N°14  
paraîtra en mars 2007**

## De la compétitivité à la compétence des territoires

La compétitivité des territoires a focalisé la réflexion de la Chaire CPDT tout au long de cette année. Au cours de trois séminaires organisés par les universités, des intervenants belges et étrangers ont tenté de mettre en évidence les enjeux liés à chaque type de compétitivité territoriale (résidentielle, économique et patrimoniale) et de les transposer à la réalité wallonne.

Le quatrième séminaire, intitulé « De la compétitivité à la compétence des territoires », qui se tiendra à Wépion le 24 novembre prochain, s'inscrit dans la continuité des réflexions initiées. Il en fera la synthèse et tentera d'apporter une vision plus globale sur le sujet. Le dossier de la Lettre numéro 13, consacré à ce séminaire, vous propose un rappel des trois premières rencontres.

Le premier séminaire était organisé par l'UCL. Intitulé « Désir d'habiter et projet de territoire », il portait sur l'attractivité résidentielle. Le terrain avait

été préparé par la visite à Louvain-la-Neuve de Laurent Davezies, venu tout exprès rencontrer les chercheurs de la CPDT auxquels il a rappelé l'importance de la « base résidentielle » dans les économies locales. Sa visite a fait l'objet d'un dossier précédent<sup>1</sup>.

### Désir d'habiter et projet de territoire

L'attractivité résidentielle, c'est un ensemble de facteurs. D'abord, il y a la *qualité des services et des*

*équipements*. La répartition de ceux-ci dans l'espace, qui fut un axe majeur des politiques spatiales de l'Etat-providence, doit aujourd'hui être repensée dans un contexte de mobilité croissante. L'offre en services et équipements publics comme privés (scolaire, culturelle, médicale, sportive, etc.), devient un élément de compétition entre territoires. Elle est aussi l'un des principaux motifs de leur recomposition en communautés urbaines, projets de pays, etc. L'échelle de la compétitivité territoriale est devenue une question fondamentale.

Un autre facteur de l'attractivité résidentielle, c'est la *qualité du cadre de vie*. L'accessibilité routière et par les transports collectifs, la sécurité, l'environnement (air, eau, paysage, espaces verts), la convivialité des espaces publics, le patrimoine naturel et bâti... sont, avec le logement, autant d'éléments d'un cadre de vie capable d'attirer ou de retenir des résidents de plus en plus exigeants. Ces critères de qualité constituent aussi le socle sur lequel peut se construire l'attractivité touristique d'une ville ou d'une région.

*La qualité du cadre de vie, un facteur d'attractivité résidentielle.*



Légende

<sup>1</sup> cf La Lettre n° 11, mai 2006



## De la compétitivité à la compétence des territoires

Un troisième facteur, moins mesurable, c'est la capacité du territoire à générer un *sentiment d'appartenance* et une volonté d'action. Au-delà de la renaissance des cultures locales, les processus participatifs et partenariaux qui se multiplient aujourd'hui font que les individus s'intègrent et s'approprient leur territoire. Ces processus constituent aussi un des moteurs de la construction d'une identité collective et d'une solidarité renouvelée. Considérée sous cet angle, l'appartenance territoriale est porteuse d'avenir.

C'est Marie-Laurence De Keersmaecker qui introduira Laurent Daviezies, Professeur à l'université Paris-Val de Marne. Auparavant, elle aura rappelé quelques grandes lignes du séminaire du 28 avril dernier. On se souviendra qu'après une matinée spécifiquement wallonne, où l'on évoqua (parfois avec passion !) le palmarès des villes et communes (Jean Hindricks, IRES-UCL), et leur financement (Olivier Dubois, UVCW), mais aussi la mobilité des résidents

dans le bassin de vie liégeois (Jean-Marie Halleux, CPDT), l'après-midi fut consacrée à l'expérience de Louvain-la-Neuve (Luc Boulet, UCL) et à celle de Fribourg (Jürgen Hartwig)<sup>2</sup>. Enfin, Mark Reinhard (EPFL, Suisse) aborda le sujet de l'économie du savoir (et ses implications territoriales) et Jean Ruegg (UNIL, Suisse), évoqua les territoires intermédiaires et leurs compétences.

## Comment promouvoir le développement économique ?

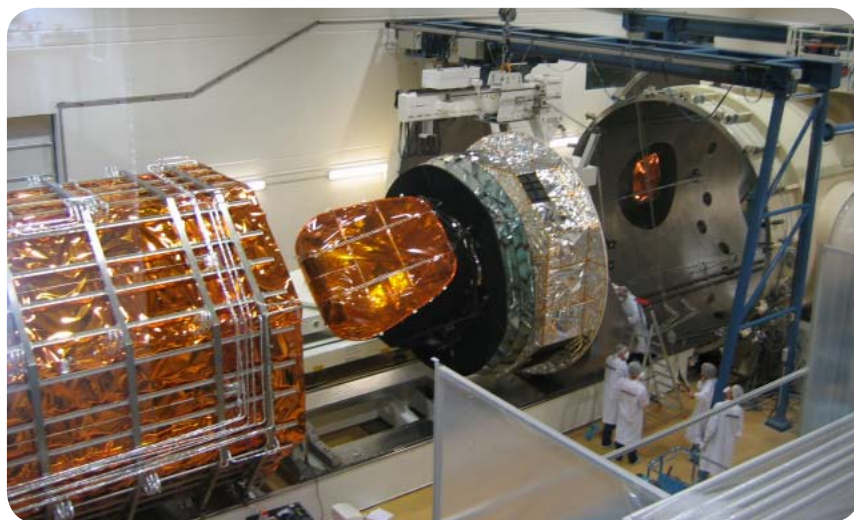
Le 18 mai, c'était au tour de l'ULg d'organiser la réflexion sur la compétitivité et la compétence des territoires, sous un angle qui lui est cher, celui du développement économique. La réflexion des intervenants s'est focalisée sur les nouveaux moteurs de croissance dans un contexte

de plus en plus globalisé : le *savoir*, la *connaissance*, la *recherche* et l'*innovation*, et sur deux réponses territoriales ou territorialisées, les *pôles de compétitivité* et les *clusters*.

Le 24 novembre prochain, c'est Bernadette Mérenne qui rappellera les grandes lignes de ce séminaire. Elle recevra Michel Quévité, professeur à l'UCL et administrateur délégué de RIDER II. Lors de son intervention liégeoise, celui-ci avait mis en perspective la compétitivité du territoire wallon dans un monde de plus en plus globalisé, et la nécessité d'un ajustement rapide des économies « avancées » face aux économies émergentes d'Asie ou d'Amérique latine.

La Wallonie, selon Michel Quévité, doit s'inscrire dans trois paradigmes nouveaux, inhérents à la mondialisation : l'immatériel (la société de la connaissance et de l'information), le nouveau cycle de vie des biens produits (dix-huit mois au lieu de cinq ans en sidérurgie), et la dynamique du marché du travail (travailler plus longtemps, se former tout au long de sa vie). Les nouveaux facteurs de compétitivité sont désormais l'économie en réseau (les partenariats, les regroupements d'entreprises), l'accès à l'information (connaître pour anticiper et décider), l'innovation, l'éducation et la formation.

L'innovation, l'éducation et la formation étaient aussi au cœur des préoccupations de Willy Legros, pro-recteur de l'ULg, qui ouvrit le séminaire, qui plaidait pour que soient fédérées les universités et les entreprises afin qu'elles puissent atteindre une taille critique au niveau international. C'est bien l'objectif des pôles de compétitivité.



Légende *Entreprises et universités, une synergie « gagnant-gagnant » en termes de développement économique.*



tivité (ou de compétence), que la Datar a défini comme des « combinaisons, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées engagés dans une synergie autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché, et doit rechercher une masse critique pour atteindre une compétitivité et une visibilité internationale». Le cluster, expliqua dans l'après-midi Vincent Lepage, attaché au Ministère de la Région wallonne (DGEE), est « un réseau d'entreprises, caractérisé par une masse critique, des activités liées, une relation de complémentarité et une vision commune de développement ». Actuellement, en Région wallonne, une soixantaine de clusters ont vu le jour, dans les domaines de l'aéronautique, de l'automobile, du bois, de l'agroalimentaire, de l'espace, de la céramique, de l'éco-construction, des TIC, ou encore de la recherche clinique ou des déchets. Les clusters, d'initiative « spontanée », sont pilotés par les entreprises, et la Région n'intervient qu'en finançant leur animation. Les pôles de compétitivité, eux, voient le jour suite à un appel à projet régional, le financement public portant sur des projets concrets et de coopération. Les deux politiques, défend Vincent Lepage, doivent se développer à l'échelle régionale (même si l'un ou l'autre cluster, comme le cluster « Céramique », se concentre dans une sous-région particulière), et sont complémentaires. Michel Stassart, executive officer du cluster « Espace », et Vincent Van Breuseghem, du BEP Namur, sont venus faire état de leur expérience de terrain, notamment en



Légende

*Le patrimoine est devenu un facteur de développement territorial, au même titre que le cadre de vie. Ici le canal du Centre (photo S. Quériat).*

termes de création d'emplois, mais aussi de contraintes et de difficultés inhérentes à ce type de partenariat.

Dans ses conclusions, Bernadette Mérenne n'a pas manqué de rappeler les enjeux et les atouts que constituent en termes de développement économique et de compétitivité territoriale la formation, l'éducation, mais aussi l'ancrage identitaire et la bonne gouvernance. Partager des valeurs communautaires et une image forte de la région à laquelle on appartient constituent désormais des valeurs ajoutées aux yeux des investisseurs et des entreprises.

## Le patrimoine : une valeur, un outil, une marchandise ?

Le patrimoine était une valeur ; il est aujourd'hui devenu une ressource, un facteur d'attractivité, un outil de développement territorial. On

constate désormais son instrumentalisation croissante - qu'il soit monumental, naturel, ou immatériel - avec au minimum des objectifs de valorisation touristique, mais de plus en plus la conscience du supplément d'attractivité qu'il confère au territoire.

Le troisième séminaire, intitulé « Le patrimoine : une valeur, un outil, une marchandise ? », organisé début juin par l'ULB et présidé par Claire Billen, s'est interrogé sur ces processus qui ont conduit à ces usages récents (mais dominants) du patrimoine. Jean-Louis Genard, directeur de la Cambre, éclaire par exemple la récente « starification » de l'architecture en regard de la lutte que se mènent les villes entre elles pour accaparer le « public ». On songe au Musée Guggenheim à Bilbao, « signé » par Frank Gehri.

Le patrimoine est donc devenu un produit, un facteur, un input, au même titre que l'accessibilité d'un territoire, ses équipements, l'organisation de



## De la compétitivité à la compétence des territoires

manifestations culturelles ponctuelles (festival, expositions, compétitions sportives...), et son cadre de vie. Tous ces ingrédients, résume Jean-Michel Decroly de l'ULB, agencés, ciblés, participent à la mise sur le marché du territoire dont ils sont supposés augmenter la valeur, dans l'espoir d'y attirer les investisseurs (on en revient à l'attractivité économique), les consommateurs, les touristes ou les nouveaux résidents (et on en revient à l'attractivité résidentielle).

Ce troisième séminaire a ensuite proposé quelques cas de figure à notre réflexion. Le projet Septentrion a pour objectif la mise en valeur du patrimoine fortifié du Nord de la France. Mise en valeur à une échelle transnationale (mise en réseau, circuits touristiques, proposition de labellisation par l'Unesco), et dans un paradigme de développement durable : économiquement rentable, environnementalement respectueux, et socialement soutenable.

Des conflits d'usage, mais aussi de représentation, peuvent intervenir dans la gestion de certains patrimoines. Un doctorant bolivien, Andres Loza (UCL) a évoqué le débat suscité dans le département de Cochabam-

ba par la transformation d'un patrimoine (archéologique, bâti) à des fins touristiques, le dépossédant par là du sens historique et social qu'il avait encore pour les populations locales, qui revendiquaient, elles, au contraire, l'usage de cet outil dans le cadre de leur propre développement. A Villers-la-Ville, c'est aussi de conflits d'usage autour des ruines de l'abbaye qu'il s'agit. D'après Stéphanie Crabeck, doctorante CPDT, ce cas est typique d'une politique wallonne standardisée qui impose au patrimoine d'être géré dans une économie touristique. Cette tendance régionale s'est ici heurtée à une forte opposition locale (associative), nourrie par une culture patrimoniale endogène très active, que les décideurs n'avaient pas prise en considération.

Le 24 novembre, Claire Billen recevra Joanne Burgess, professeur à l'université du Québec, spécialiste de l'histoire de Montréal. Joanne Burgess est aussi directrice du tout nouveau « Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal ». Créé grâce à une subvention publique canadienne, il a pour objectif, entre autre, de « maximiser les retombées sociales de la recherche en matière d'histoire et de patrimoine ». Nous ne manque-

rons pas de lui demander si la compétitivité des territoires fait partie de ces retombées sociales.

Enfin, la délicate tâche d'intégrer ces trois dimensions de la compétitivité des territoires - l'attractivité résidentielle, le développement économique et les outils patrimoniaux - reviendra à Christophe Demazière, maître de conférence à Tours. Dans la liste de ses thèmes d'études et de recherche, on trouve les potentialités de développement de territoires et les mouvements d'entreprises, les stratégies intercommunales d'aménagement et de développement, les politiques contractuelles, ou encore les nouvelles figures professionnelles du développement territorial. Nul doute que sa réflexion nourrira utilement la table ronde finale et le dialogue avec le public.

### Informations et inscriptions :

Cellule Events - DGATLP -

Tél 081/33 21 37 -

email : [events.dgatlp@mrw.wallonie.be](mailto:events.dgatlp@mrw.wallonie.be)

Participation : 50 euros.



Légende *Patrimoine, innovation technologique, cadre de vie : des atouts majeurs pour le développement des territoires.*



## Les contextes communaux sont très différents et c'est cela qui est enrichissant



**Marcel Palm / Architecte**  
Conseiller en aménagement du territoire au service urbanisme, environnement et patrimoine de la commune de Bullange depuis un an et demi.

Bullange (Büllingen en allemand) est l'une des neuf communes germanophones situées dans l'est de la Province de Liège. Cette commune rurale de 5.386 habitants (au 1er janvier 2006) est composée de vingt sept villages, dont Bullange, Manderfeld ou Rocherath. Elle fait intégralement partie du parc naturel « Hautes Fagnes-Eifel ».

Marcel Palm a participé toute la semaine du 9 octobre à l'un des modules de la formation organisée par la CPDT pour les conseillers communaux en aménagement du territoire. Les conseillers avaient en effet le choix entre plusieurs modules de formation. Certains d'entre eux ont préféré le voyage de découverte de Fribourg, la ville allemande considérée comme un modèle pour sa politique de développement durable. Nous vous en présentons tout l'apport dans « La Lettre » précédente. D'autres conseillers ont choisi de rester en Wallonie et de s'intéresser à la question de la délivrance des permis.

Deux types de modules leur sont proposés : les uns concernent les permis pour un ensemble résidentiel, les autres les permis pour l'implantation d'un commerce. Il s'agit ainsi pour eux d'enrichir leur vision globale et leurs compétences au cours de journées s'intéressant au suivi, étape par étape, d'une étude de cas et d'une journée leur permettant de questionner des experts invités. Marcel, qui a choisi

le module « permis résidentiel », se dit satisfait : « *La formation est très intéressante, surtout la journée avec les experts. Mais je me pose d'autres questions que les conseillers ici présents. Je travaille dans une commune très éloignée, avec de nombreux petits villages, où tout le monde se connaît et où les problèmes se posent de manière différente. Chez nous, les choses se mettent en place de manière organique, lentement, avec un temps d'adaptation. Bien sûr, ce n'est possible que dans certains contextes. Dans cette formation, je découvre d'autres situations. J'essaie de me mettre dans d'autres cas de figure... C'est très enrichissant d'envisager les problèmes avec un autre angle de vue.* »



Légende

En même temps, Marcel attend de la formation qu'elle « *ne soit pas seulement à sens unique, une dynamique où ce qu'on nous présente vient d'en haut, dans une mission d'éducation. Non, j'aimerais que ce soit une plate-forme où l'on écoute aussi ce qui vient d'en bas, les différentes expériences rencontrées sur le terrain. Souvent, des idées très brillantes sont inapplicables dans le quotidien car les coûts sont déterminants dans les choix politiques. Pour cela, le feed-back est important.* ».

Et c'est bien dans ce sens que veut se développer la mission de formation de la CPDT : être un outil de formation mais aussi un lieu de rencontre et d'échange entre les conseillers en aménagement du territoire et les chercheurs. Il s'agit tout autant d'ouvrir les résultats des recherches aux personnes de terrain que de mettre les chercheurs en contact avec la réalité du terrain.

« *Chez nous les choses se mettent en place de manière organique, lentement* ». (Rocherath, à Büllingen - photo : Marcel Palm)

## Les fiches de l'occupation et de l'affectation du sol

Des fiches de l'occupation et de l'affectation du sol sont disponibles par commune. Elles sont publiées par l'Observatoire du développement territorial et sont accessibles et téléchargeables sur le site web de la CPDT. (<http://cpdt.wallonie.be>).

L'Observatoire du développement territorial a pour principale mission de fournir des données précises et récentes en matière de développement territorial. Et dans ce contexte, les données relatives à l'occupation du sol (la situation de fait, telle qu'elle existe sur le terrain) et à l'affectation du sol (la situation de droit, telle qu'elle est prescrite par les plans et règlements) sont importantes.

Ces données, et surtout leur comparaison, permettent en effet d'appréhender certains enjeux du développement territorial comme la disponibilité en terrains pour l'accueil des activités résidentielles ou économiques, la protection des fonctions rurales du territoire ou encore la gestion parcimonieuse du sol.

La présentation sous forme de fiches par commune donne une grande liberté de lecture. Et pour une vision globale, il existe également une fiche pour la Wallonie : celle-ci reprend les mêmes éléments que les fiches communales mais offre, en outre, un commentaire détaillé. En complément, une note méthodologique est mise à la disposition du lecteur.

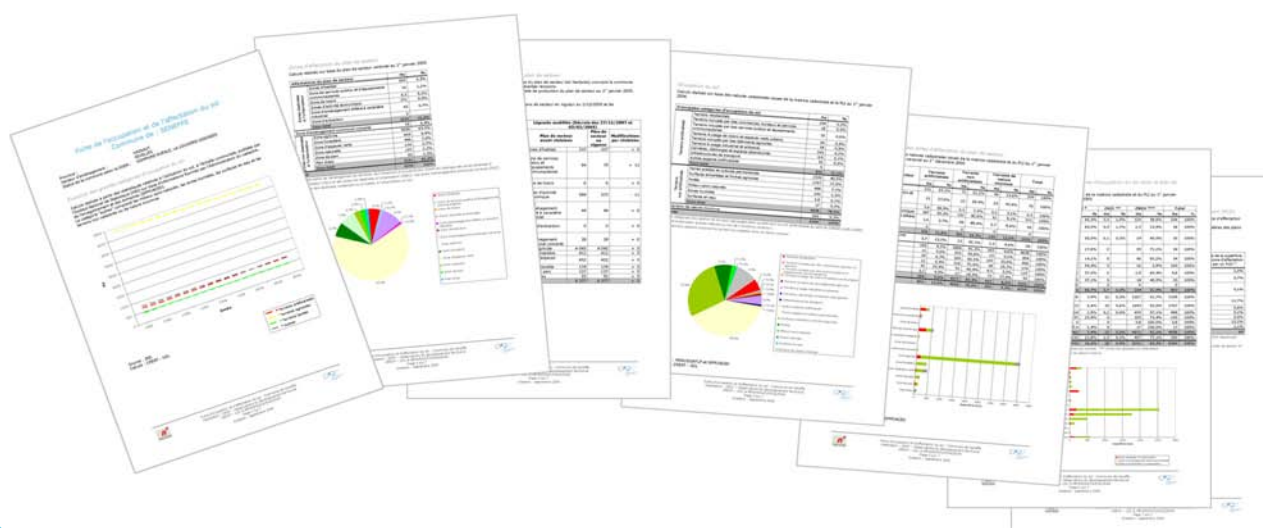
Choisissez la commune qui vous intéresse... et c'est parti ! Vous voilà sur la fiche de l'occupation et de l'affectation du sol de la commune en question. Une fiche de sept pages.

Les deux premières pages sont consacrées à l'occupation du sol. Elles présentent l'évolution des terrains artificialisés, agricoles, boisés et autres depuis la fin des années 1980 et précisent, pour une date récente et sous forme d'un tableau et d'un graphique, la répartition des différentes fonctions sur le territoire communal.

Les troisième et quatrième pages fournissent les informations relatives à l'affectation du sol. Depuis 1987, l'ensemble du territoire de la Région Wallonne est en effet couvert par des « plans de secteur » qui déterminent les différentes affectations réglementaires du sol en découpant le territoire en zones. La fiche offre une vision de l'évolution de ces zones ainsi que leur répartition actuelle.

Les deux pages suivantes portent sur la comparaison entre la situation de fait et la situation de droit.

Enfin, la dernière page mesure l'ampleur des zones couvertes par des « plans communaux d'aménagement » (PCA) en avril 2006. Ces plans, qui couvrent des parties de territoire communal, détaillent l'affectation du plan de secteur.



Légende Choisissez la commune qui vous intéresse... Ici, Seneffe, en sept fiches.